

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202603-026

Du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Grand Font de Joyeuse, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, MOZZATTI Albert, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REBOUL Elsa, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : WALDSCHMIDT Pascal (pouvoir de LASTELLA Carole), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (MARCHAL Yannick), SALEL Matthieu (pouvoir de AUDIBERT François), CHABANE Francis (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 9

Date de la convocation 24 février 2026

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

En application de l'article L 5211-12-1 du CGCT, le Président rappelle qu'il convient de présenter pour information, l'état récapitulatif annuel (2025) des indemnités des élus.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Prendre acte de l'état récapitulatif 2025 des indemnités des élus communautaires tel qu'annexé à la présente.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

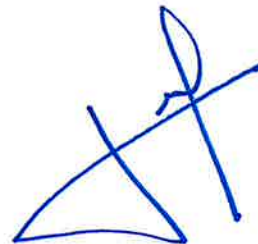
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe GONTIER

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance



Annexe à la délibération n° C-202603-026

Indemnités élus 2025 (Montant Brut)

	CdC du Pays Beaume Drobie	VP SICTOBA	EPTB	SMAM	TOTAL
BERRES Thierry	4 885,35 €			4 956,64 €	9 841,99 €
BOISSIN Eric	5 224,70 €			12 361,68 €	17 586,38 €
CHABANE Francis	7 892,44 €				7 892,44 €
COULANGE François	7 892,44 €				7 892,44 €
DEFFREIX Christophe	11 655,07 €	2 946,44 €			14 601,51 €
DEYDIER BASTIDE Jean Marc	7 892,44 €	2 048,73 €			9 941,17 €
GONTIER Philippe	11 894,02 €				11 894,02 €
MANFREDi VIELFAURE Pacale	7 892,44 €				7 892,44 €
PARMENTIER Luc	7 892,44 €				7 892,44 €
SALEL Matthieu			5 425,92 €		5 425,92 €
WALDSCHMIDT Pascal	7 892,44 €				7 892,44 €
PIC Gabriel	2 667,74 €				2 667,74 €
TOTAL	83 681,52 €	4 995,17 €	5 425,92 €	17 318,32 €	111 420,93 €